

série d'ententes collectives signées par les syndicats et la Fédération des armateurs. On a signé dans l'espoir que le rapport Picard serait publié à bref délai. On a dû savoir alors que la loi adoptée par le Parlement autoriserait la modification immédiate et automatique de ces ententes dans le sens du rapport Picard.

● (2.50 p.m.)

Le rapport Picard a été publié à la fin d'octobre. Il fallait en avoir des versions françaises et anglaises à cause du grand nombre de personnes directement visées par ce document et parce que j'ai estimé, en tant que ministre, que les députés devraient, après avoir adopté une loi, voir le rapport dès sa publication.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Lorsque le ministre prétend que le Parlement a approuvé ce projet de loi il doit préciser que c'étaient les députés ministériels qui l'ont approuvé en majorité, et que l'opposition a voté contre.

**L'hon. M. Nicholson:** Nous ne le nions certes pas.

**L'hon. M. Starr:** Il donne présentement une fausse impression au pays.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député d'Ontario sait qu'il n'y a pas ici de question de privilège. Il fait un discours.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, le député a eu sa chance, et il n'a pas laissé de doute ce matin sur ce qu'il a fait, tout comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je crois que le gouvernement a le mérite d'avoir présenté la loi et de l'avoir fait adopter. Autrement, la situation désastreuse que nous avons connue pendant six ou sept semaines aurait pu durer indéfiniment. Ce qui compte, c'est que le Parlement ait adopté de fait la mesure législative, et lors de la signature solennelle des conventions collectives cette année, on savait des deux côtés que ces conclusions en feraient automatiquement partie.

Dès que les exemplaires du rapport furent disponibles, on les fit distribuer aux deux parties en cause au cours de la soirée du 31 octobre. Le lendemain, à l'ouverture de la séance de la Chambre, des exemplaires en anglais et en français furent déposés. C'était le 1<sup>er</sup> novembre. Contrairement à ce qu'a laissé entendre le député d'Ontario, ce matin, le ministre du Travail n'a pas arbitrairement

[L'hon. M. Nicholson.]

imposé ce rapport aux parties intéressées. Le Parlement du Canada avait clairement énoncé en juillet l'an dernier, que les conclusions de cette commission feraient partie des accords...

**L'hon. M. Starr:** Non, le parti libéral l'a dit.

**L'hon. M. Nicholson:** ...signés par ces gens quelques mois après l'adoption de la mesure législative. Au lieu d'imposer arbitrairement ce rapport aux parties, le ministre a fait ce que lui enjoignait la loi: il en a fait tenir sur-le-champ des exemplaires aux deux parties. Du 1<sup>er</sup> au 5 novembre, les porte-parole des syndicats intéressés, la Fédération des armateurs et leurs agents les compagnies de débarquement, ont tenu plusieurs assemblées.

Le lundi 6 novembre, après de longues discussions, les syndicats, tout en rendant leur déclaration publique, firent savoir à mon représentant à Montréal qu'ils acceptaient les conclusions de la commission Picard. Concurrément, le vice-président exécutif de la Fédération des armateurs faisait une déclaration similaire, confirmée plus tard par le président. Cela se passait le 6 novembre. Les deux parties ayant accepté les conclusions, je pense que nous étions en droit de croire à leur sincérité. Mais qu'est-il arrivé?

En ce qui concerne le rapport Picard, je ne veux pas, en tant que ministre, me montrer trop élogieux, mais je dois dire qu'après avoir lu le rapport, j'en ai relu plusieurs fois certaines parties. Je trouve que le commissaire s'est remarquablement bien acquitté de sa tâche. Comme l'a dit tantôt un des députés d'Halifax, ses conclusions sont saines et constructives. Il propose une formule très viable, non seulement pour les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec, mais pour tous les ports canadiens en général. Mais au lieu de voir les recommandations de ce rapport mises à exécution et je pense pourtant qu'elles sont raisonnablement claires—nous avons assisté à une grève perlée.

Il y a lieu de signaler, pour la gouverne des députés qui n'ont pas lu le rapport, qu'au sujet de la sécurité de l'emploi, le commissaire a déclaré que ceux qui avaient travaillé à partir d'une certaine date et avaient acquis certains droits d'ancienneté, avaient droit à cette sécurité seulement, en échange d'une productivité accrue. Le rapport renferme quelques graphiques sur la productivité, démontrant un ralentissement de cette dernière, indépendamment de l'évolution technologique et des nouveaux progrès. Le commissaire a dit qu'il choisirait par conséquent une